

Modalités de paiement

Le tarif des cours est inscrit à l'unité. Il était plus simple de l'écrire de cette façon. Cependant, les paiements se feront par versements de 4 semaines à la fois par virement Interac, chèques ou argent comptant aux dates suivantes :

Les cours pour adultes en danse sociale et danse en ligne

-1er versement : au plus tard lors de la première semaine de cours qui débute le 13 septembre pour 4 semaines.

-2ième versement : lors de la semaine 4 qui débute le 5 octobre pour 4 semaines

-3ième versement : lors de la semaine 8 qui débute le 2 novembre pour 4 semaines

-4ième versement : lors de la semaine 12 qui débute le 30 novembre pour 2 semaines

Les cours pour enfants

-1er versement : au premier cours du mois de septembre 45\$ (3 semaines)

-2ième versement : au premier cours du mois d'octobre 60\$ (4 semaines)
congé le 1er novembre

-3ième versement : au premier cours du mois de novembre 60\$ (4 semaines)

-4ième versement : au premier cours du mois de décembre 45\$ (3 semaines)

Il ne sera plus possible de payer à l'unité et d'assister aux cours sans avoir réservé votre place.

Une classe manquée ne pourra pas être reprise à moins qu'il y ait de la place dans un autre groupe.

Si vous souhaitez vous inscrire mais vous savez que vous manquerez quelques classes, communiquez avec nous.